



Trou Blanc



## Le Canyon Trou Blanc

### • Description :

Le canyon Trou Blanc se trouve dans le cirque de Salazie au pied du Piton des Neiges. Un classique de l'île de la Réunion. Il fera le plaisir des fans d'aqualand : si vous aimez les sauts mais surtout les toboggans (10 environ), ce canyon est fait pour vous! Il y a aussi des rappels . Ce canyon est assez sportif, car il n'y a pratiquement pas de temps mort : on enchaîne non-stop! Et quand il y a beaucoup d'eau, ce canyon devient encore plus sportif!

**Il est impératif de savoir nager!**

**Marche aller :** 40 mn

**Marche retour :** 10 mn

**Descente :** 4h30

**A partir de 12 ans**

### • Ce que vous devez emmener :

- votre maillot de bain
- Short, T-shirt et chaussettes
- vêtements de rechange
- des chaussures de sport (type basket ou tennis)
- une bouteille d'eau
- un sandwich

### • Rendez-vous :

Nous vous donnons rendez-vous à **7h30** devant la pharmacie du village d'Hellbourg. Garez vous le long de la route sur la droite, là où vous trouvez de la place.

Préparer votre itinéraire avec [google map's](#).

• **IMPORTANT :** un **SMS de confirmation** vous sera envoyé la veille vers **17h**, après un point météo. Nous vous demandons d'**y** répondre afin de confirmer sa **réception**. Si vous n'avez rien reçu à 19h, merci de nous appeler au 06.92.750.400.

### • Règlement :

Tarif : 80€/personne | 75€ dès 6 personnes

Mode de règlement : chèque ou espèce.





Adrenal'île  
**CANYONING**  
à La Réunion  
0692.750.400

## Conditions de participation / Sécurité

Le canyoning est une activité sportive, de loisir et récréative, de pleine nature, dite « à risque ».

Il vous appartient donc de vérifier le niveau de chaque canyon : nous sommes là pour vous conseiller!

**Pour participer à une sortie canyoning, nous vous demandons de prendre connaissance et d'approuver les conditions de sécurité suivantes :**

- pour tous les canyons aquatiques, il est indispensable de **savoir nager** et de **ne pas avoir peur de l'eau**,
- pour tous les canyons verticaux (rappels), il est indispensable de ne pas être sujet au **vertige**,
- vous vous engagez à respecter les **consignes de sécurité** données par le guide,
- vous acceptez les risques liés à l'**environnement naturel** que vous allez parcourir et vous êtes conscients de la seule obligation de moyen relative à la sécurité incombant au professionnel.

**Les contre-indications médicales sont les suivantes :**

- le canyoning est déconseillé aux personnes sujettes à des **difficultés respiratoires** ou **cardio-vasculaires**, aux **crises de tétanie** ou aux personnes **épileptiques**, et aux femmes **enceintes**.
- vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale, mais vous êtes **dépendant de soins** ou de **traitements médicaux** spéciaux particuliers (asthme, diabète, tendinites...) ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière : vous devrez impérativement en informer le guide avant le départ de l'activité.

**Assurances / Responsabilité :**

Vous êtes couvert par l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du moniteur.

Cette assurance ne vous couvre pas sur vos effets personnels. **Vous êtes responsable de tout objet que vous emmener dans le canyon (lunettes, appareil photo, Go Pro, bijoux...).**

**Nous vous conseillons d'emmener avec vous le strict minimum !**